





Paris, le 20 janvier 2023

Communiqué de presse

Face à la circulation active de virus grippaux, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février 2023.

Cette année, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté de manière précoce et s'est caractérisée par une circulation de forte intensité en décembre et une sévérité marquée. Selon <u>les données de Santé publique France</u>, la circulation des virus grippaux est toujours active en métropole comme en outre-mer (notamment Guadeloupe, Guyane et en Martinique).

Dans ce contexte, les autorités sanitaires ont décidé de prolonger la campagne de vaccination contre la grippe jusqu'au 28 février 2023. La vaccination est particulièrement recommandée chez les personnes à risque susceptibles de développer une forme grave. Pour ces populations, le vaccin contre la grippe est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie et représente la meilleure façon de se protéger du virus et de ses complications. En moyenne, en France, 2 000 vies par an sont sauvées chaque année chez les séniors de 65 ans et plus grâce à la vaccination.

Les indicateurs relatifs à l'épidémie de grippe saisonnière

Si on note une nette diminution des indicateurs de la grippe pour la troisième semaine consécutive, la circulation des virus grippaux est toujours active. Une reprise à la hausse des indicateurs reste possible au cours des semaines à venir. Cela a pu être observé lors de la saison 2017-18, au cours de laquelle l'épidémie s'était avérée précoce et exceptionnellement longue, avec une dynamique atypique liée à la circulation successive des virus A(H1N1) et B/Yamagata, et une sévérité marquée.

Ainsi, il est encore temps de se faire vacciner pour diminuer le risque de grippe et ses complications.

La vaccination et le respect des gestes barrières demeurent pleinement efficaces afin de se protéger contre la grippe, et plus globalement contre les virus de l'hiver.

Depuis le début de la campagne de vaccination, les efforts de tous ont permis de dépasser les résultats de l'année dernière : plus de 9 millions de personnes ciblées par les recommandations ont été vaccinées contre la grippe (données de remboursement CNAM/MSA).

La vaccination est fortement recommandée pour :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques (liste des personnes éligibles dans <u>le calendrier des vaccinations</u>);
- Les femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse ;
- Les personnes souffrant d'obésité (<u>indice de masse corporel (IMC)</u> supérieur ou égal à 40);
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe ;
- L'entourage des personnes immunodéprimées.

La vaccination contre la grippe est également recommandée pour les professionnels de santé et tous les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.

Le vaccin contre la grippe est remis en pharmacie aux personnes éligibles sur simple présentation de leur bon de prise en charge. Il peut ensuite être administré par un médecin, une sage-femme, un pharmacien, ou un infirmier*.

Pour bien se protéger, une co-vaccination grippe - Covid recommandée :

En complément de la vaccination contre la grippe saisonnière, la campagne de rappel contre le Covid demeure ouverte à tous. La vaccination contre le Covid est particulièrement recommandée à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus, ou porteur d'un facteur de risque en cette période hivernale. Il est tout à fait possible d'administrer les vaccins contre le Covid-19 et la grippe saisonnière de façon concomitante. Si les deux vaccins ne peuvent pas être administrés en même temps, il n'y a pas de délai particulier à respecter entre les deux injections.

Parallèlement à la vaccination, l'adoption systématique par tous des gestes barrières reste un moyen efficace de se prémunir des infections respiratoires et de leurs complications en limitant le risque de transmission de ces virus à l'entourage notamment des personnes à risques de forme grave de grippe.

*avant 16 ans, une prescription médicale est nécessaire pour être vacciné par un pharmacien ou un infirmier.



Contacts presse

Direction générale de la Santé Mission information communication

Presse-dgs@sante.gouv.fr Tel: 01 40 56 84 00

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 - Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64

Caisse nationale de l'Assurance Maladie Céline Robert-Tissot : 01 72 60 13 37 presse.cnam@assurance-maladie.fr